

**Un rapport du réseau Eurydice publié en 2012 permet de comparer l'enseignement des langues étrangères à l'école en France et dans les autres pays européens. Notre pays suit la tendance générale à introduire l'apprentissage de la première langue de plus en plus tôt (entre six et huit ans), mais le choix de celle-ci y est plus varié, alors que l'anglais se généralise ailleurs. En France comme dans la majorité des pays, une deuxième langue étrangère est plus fréquemment enseignée dans les filières générales que dans les filières préprofessionnelles/professionnelles. L'exposition des élèves aux langues étrangères par le biais des médias en France est inférieure à la moyenne européenne. Cependant, les enseignants français passent plus de temps dans les pays des langues enseignées, que ce soit en vacances ou pour étudier et se former.**

## Langues étrangères à l'école en Europe : un cadre commun de référence et une diversité de pratiques

Robert Rakocevic, DEPP MIREI

Le rapport *Chiffres-clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe 2012* d'Eurydice présente les systèmes et les pratiques d'enseignement des langues étrangères dans les trente pays de l'Espace économique européen (EEE, voir encadré « Définitions »), ainsi qu'en Croatie et en Turquie. Il traite des aspects structurels tels que l'organisation des enseignements, les taux de participation des élèves et la formation des enseignants. La situation « sur le terrain » est également abordée : par exemple, la mobilité transfrontalière des enseignants.

Dans la mise en place des lignes directrices pour l'enseignement des langues étrangères, notamment en ce qui concerne les seuils de compétences, la grande majorité des pays européens ont désormais recours à un cadre commun de référence (CECRL, voir encadré « Définitions »). Une concertation entre les pays de l'Union européenne et la Commission européenne est également en cours sur la mise en place d'une nouvelle cible commune (« critère de référence ») à atteindre avant 2020. Celle-ci visera, d'une part, une certaine proportion d'élèves de 15 ans qui atteignent, dans la première langue étrangère, au moins le niveau « utilisateur indépendant » (niveau B1 : voir encadré « Définitions »), et d'autre part, une certaine proportion de collégiens qui étudient au moins deux langues

étrangères. En dépit de ce cadre commun de plus en plus affirmé, le rapport permet d'observer une certaine diversité de situations nationales dans l'enseignement des langues. Il permet notamment de constater qu'au regard des autres pays européens, la France occupe parfois une position singulière.

Portant sur les systèmes et les pratiques d'enseignement plus que sur les résultats des élèves, le rapport vient utilement compléter les données de comparaison internationale issues de l'enquête « Étude européenne sur les compétences linguistiques »<sup>1</sup> (ESLC, voir encadré « Définitions »).

### LA PREMIÈRE LANGUE ÉTRANGÈRE, GÉNÉRALEMENT L'ANGLAIS, ÉTUDIÉE DE PLUS EN PLUS TÔT

L'apprentissage obligatoire de la première langue étrangère, qui est généralement l'anglais, commence à un âge de plus en plus précoce dans la plupart des pays étudiés, allant actuellement entre six et neuf ans (sept ans en moyenne en France). Toutefois, dans certains pays, on constate une situation différente. En Irlande et en Écosse, il n'est pas obligatoire d'apprendre

1. Cf. « Les compétences en langues étrangères des élèves en fin de scolarité obligatoire : premiers résultats de l'Étude européenne sur les compétences en langues 2011 », *Note d'Information* 12.11, MEN-DEPP, juin 2012.

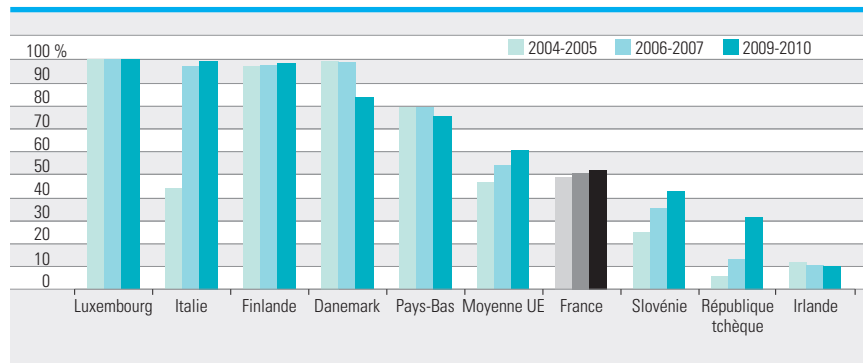
une langue étrangère, tandis que dans la Communauté germanophone de Belgique la première langue étrangère obligatoire est étudiée dès l'âge de trois ans. Concernant ce dernier cas, il convient de préciser que cette langue « étrangère » est le français pour les élèves germanophones et l'allemand pour la minorité francophone vivant dans la partie germanophone (les deux langues formant, avec le néerlandais, les « langues d'État » au plan fédéral : voir encadré « Différents statuts des langues »).

L'apprentissage de l'anglais est en voie de généralisation. Quatorze pays ou régions l'imposent désormais, parfois au côté d'autres langues, mais généralement comme première langue étrangère<sup>2</sup>. En France, l'apprentissage d'aucune langue spécifique n'est imposé.

### UNE DEUXIÈME LANGUE, GÉNÉRALEMENT LE FRANÇAIS OU L'ALLEMAND, DÈS LE COLLÈGE

Les collégiens européens sont de plus en plus nombreux à apprendre au moins deux langues étrangères (graphique 1). Dans certains pays, on observe une augmentation particulièrement importante (Italie, République tchèque). Ailleurs, le nombre d'élèves en question est traditionnellement élevé (Luxembourg, Finlande). D'autres pays affichent une baisse, mais celle-ci reste généralement assez faible (Pays-Bas). Au Danemark, le nombre d'élèves au niveau CITE 2 (voir encadré « Définitions ») apprenant au moins deux langues diminue de manière plus significative. Il est possible d'en déduire un intérêt de moins en moins prononcé des élèves et des familles pour les langues étrangères, à l'exception de l'anglais, obligatoire pour tous à partir de neuf ans, étant donné que tous les établissements danois de CITE 2 doivent proposer une deuxième langue en option. Concernant l'Irlande, la faible proportion d'élèves qui apprennent deux langues est due au fait, déjà mentionné, qu'il s'agit de l'un des rares pays où il n'est pas obligatoire d'apprendre une langue étrangère en

**GRAPHIQUE 1 – Évolution de la proportion d'élèves en CITE 2 dans l'Union européenne (EU) apprenant au moins deux langues étrangères (%)**



Source : Eurostat, UOE

CITE 2 (pas plus qu'en CITE 3 : voir encadré « Définitions »).

En France, les pourcentages ne diffèrent pas considérablement de la moyenne de l'Union européenne (UE), mais leur évolution dans le temps est nettement moins marquée. L'indicateur rapporte le nombre de collégiens apprenant au moins deux langues à l'ensemble des effectifs scolarisés au niveau collège ; il est par construction sensible à l'âge de démarrage d'une deuxième langue. Ce démarrage ayant lieu en classe de quatrième en France, le taux présenté ne concerne en réalité que la moitié des collégiens. De plus, sa légère progression entre 2004-2005 et 2009-2010 s'explique par le fait que le nombre de collégiens scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), qui n'apprennent qu'une langue étrangère obligatoire, a diminué en même temps, alors qu'une hausse du nombre total de collégiens s'amorce depuis 2008<sup>3</sup>.

Avec l'allemand, le français est la deuxième langue la plus étudiée dans la majorité des pays. Au niveau CITE 2, le français est particulièrement répandu dans les pays d'Europe méridionale, surtout ceux dont la langue a des origines latines (Italie, Espagne, Portugal, Roumanie). Il tient également une place importante dans les pays germanophones, ainsi qu'en Grèce et à Chypre.

L'allemand est la langue la plus largement étudiée au niveau CITE 2 avec le français : il devance ce dernier notamment en Europe centrale et orientale. Au même niveau

d'études, l'espagnol se situe en troisième position des langues les plus étudiées dans un certain nombre de pays (Allemagne, Irlande). Il se trouve même en deuxième position en France, en Suède et en Norvège, aussi bien en CITE 2 qu'en CITE 3.

En Lettonie et en Lituanie, habitées par d'importantes communautés russophones, le russe est la deuxième langue la plus étudiée aux niveaux CITE 2 et 3. Aux mêmes niveaux, il est la troisième langue la plus étudiée en Pologne et en Slovaquie.

### DAVANTAGE DE LYCÉENS APPRENNENT DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES DANS LA FILIÈRE GÉNÉRALE

Dans l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) en 2009-2010 dans l'Union européenne, davantage d'élèves apprennent au moins deux langues étrangères dans la filière générale que dans les filières préprofessionnelle ou professionnelle (graphique 2). Dans certains pays comme la Suède, l'écart est particulièrement important. Il en va de même en France où, dans la filière professionnelle, une deuxième langue vivante n'est obligatoire que pour les baccalauréats professionnels du secteur des services.

Au Danemark, la grande majorité des élèves de la filière (pré)professionnelle apprennent une seule langue étrangère (les autres n'en apprennent aucune), alors que la Hongrie propose deux langues obligatoires uniquement à 0,7 % d'élèves de filière (pré)professionnelle. La situation est inverse au Portugal, où les élèves qui apprennent au moins deux langues étrangères sont plus nombreux dans la filière

<sup>2</sup> Ces pays ou régions sont les suivants : Communautés germanophone et flamande de Belgique, Danemark, Allemagne (sauf la Sarre, où c'est le français qui est obligatoire), Grèce, Italie, Chypre, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège.

<sup>3</sup> Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS 2013), MEN-DEPP, septembre 2013 (chapitre 4.1.) :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/49/9/DEPP-RERS-2013\\_266499.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/49/9/DEPP-RERS-2013_266499.pdf)

(pré)professionnelle que dans l'enseignement général. Toutefois, dans l'un comme dans l'autre cas, ces pourcentages restent relativement faibles.

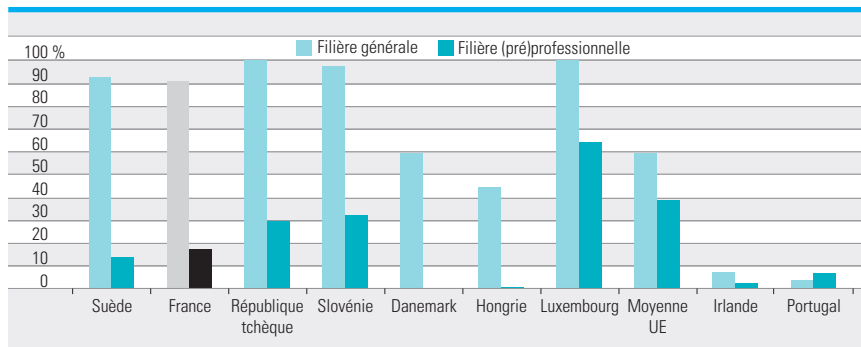
### LES ÉLÈVES FRANÇAIS SONT PEU EXPOSÉS AUX LANGUES ÉTRANGÈRES...

Les étudiants sont davantage exposés à l'anglais dans les pays de taille relative-ment petite, qui proposent moins de traductions en langue nationale (graphique 3). Les étudiants sont dans tous les cas plus fréquemment exposés à l'anglais qu'à d'autres langues. L'Enquête européenne sur les compétences linguistiques (ESLC), menée en 2011, a permis d'observer un lien positif entre l'exposition des étudiants à la langue étrangère, notamment lorsque celle-ci est l'anglais, par l'intermédiaire des médias traditionnels et nouveaux (livres, sites Web), et leur niveau de maîtrise de la langue en question (graphique 4). Les données sur la fréquence d'exposition à la première langue étrangère semblent largement corrélées aux résultats des élèves aux tests, à l'exception de certains pays comme la Bulgarie, qui affiche un nombre important d'élèves au niveau de compétences linguistiques le plus bas, malgré une exposition importante des élèves à l'anglais via différents médias. En France, les faibles résultats s'expliquent, dans une certaine mesure, par le fait que les élèves lisent rarement des livres en anglais (29,5 % d'entre eux déclarent qu'ils en lisent quelques fois par mois ou par semaine, contre 89,8 % d'élèves estoniens, par exemple) et qu'ils sont peu nombreux à regarder des films ou des programmes de télévision en anglais non sous-titrés (12,6 % des élèves en France contre 63,8 % en Estonie et 65,2 % en Slovaquie, par exemple).

### ... MAIS LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES ENSEIGNANTS FRANÇAIS EST PLUS IMPORTANTE

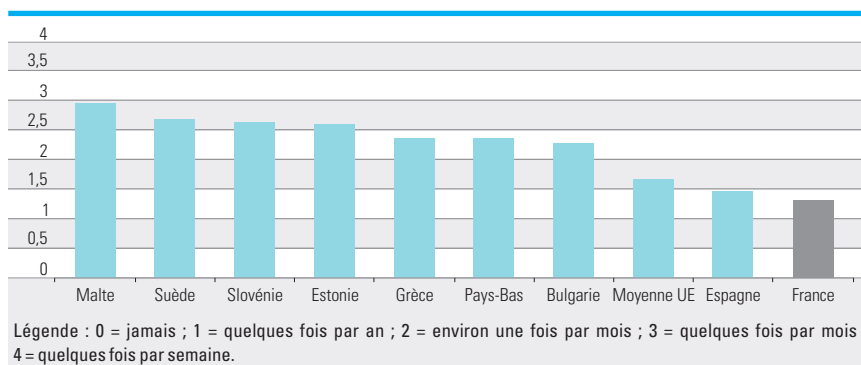
Les données du questionnaire contextuel (enseignants) de l'enquête ESLC indiquent d'importantes variations entre pays partici-

**GRAPHIQUE 2 – Proportion d'élèves dans l'enseignement secondaire, cycle supérieur (CITE 3) dans l'Union européenne (UE) apprenant au moins deux langues étrangères en 2009-2010 (%)**



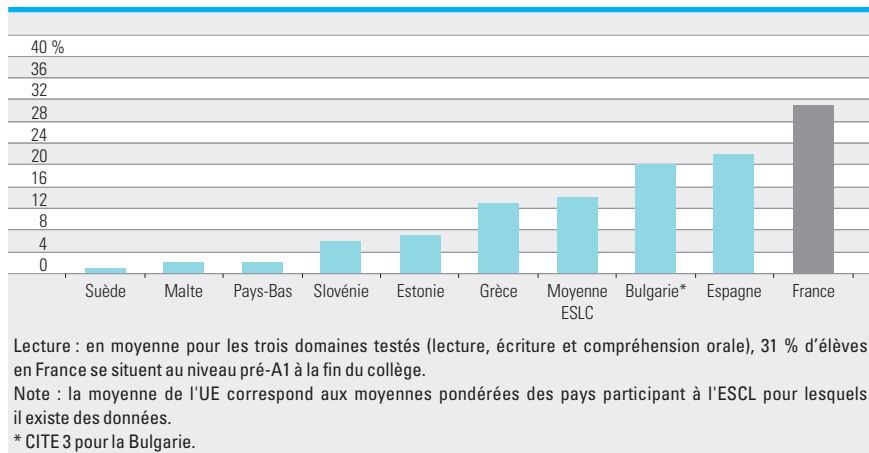
Source : Eurostat, UOE

**GRAPHIQUE 3 – Fréquence d'exposition via différents médias à la première langue testée par l'ESLC**



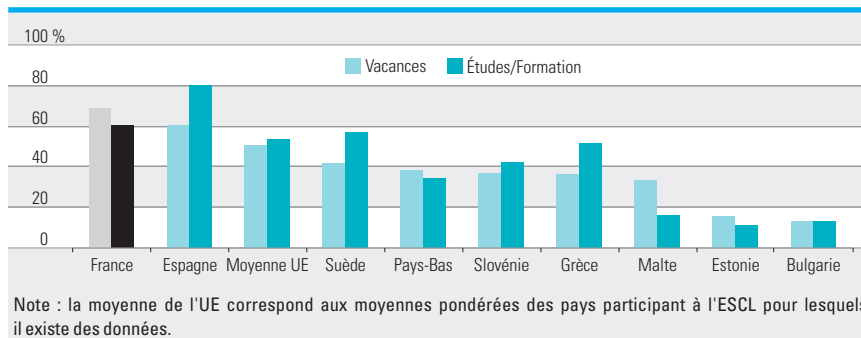
Source : ESLC 2011

**GRAPHIQUE 4 – Proportion d'élèves se situant au niveau le plus bas (« pré-A1 ») pour la première langue testée par ESLC 2011 (fin de CITE 2)**



Source : ESLC 2011

**GRAPHIQUE 5 – Pourcentage d'enseignants de langues étrangères ayant séjourné plus d'un mois dans un pays de la langue cible, en fonction de l'objectif de leur mobilité**



Source : ESLC 2011

pants quant au séjour des enseignants dans le pays de la langue enseignée (*graphique 5*).

La France et l'Espagne présentent les niveaux les plus élevés de mobilité transfrontalière parmi tous les pays participants. En France, plus qu'ailleurs, les enseignants utilisent leurs périodes de congés pour la pratique de la langue qu'ils enseignent. ■

### Différents statuts des langues

Dans le rapport *Chiffres-clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe 2012* d'Eurydice, les *langues étrangères* sont celles que les programmes d'études officiels définissent comme telles. La qualification est donc déconnectée du statut politique des langues. Certaines langues considérées au plan politique comme *régionales ou minoritaires* (pratiquées traditionnellement sur des territoires limités) peuvent figurer comme des langues étrangères dans les programmes d'études. Des *langues anciennes* (celles qui ne sont plus parlées dans aucun pays) peuvent également être considérées comme des langues étrangères dans certains programmes, alors que d'autres limitent ce statut aux seules *langues modernes* (parlées). Une *langue d'État* bénéficie du statut de *langue officielle* (utilisée à des fins juridiques et administratives) pour l'ensemble d'un État.

### Sources et méthodologie

Les indicateurs étudiés dans le rapport d'Eurydice ont été construits à partir de données issues de quatre sources principales : Eurydice, Eurostat, questionnaires contextuels de l'Enquête européenne sur les compétences linguistiques (ESLC 2011) et de l'enquête internationale PISA 2009. Ils couvrent principalement l'enseignement primaire et secondaire, avec quelques renvois au niveau préprimaire. Un indicateur porte également sur les données concernant les activités de formation continue issues du programme Comenius. Le rapport décrit la situation actuelle (années de référence 2010 et 2011 pour Eurydice, 2009 et 2010 pour Eurostat) et identifie les

tendances dans l'enseignement des langues au cours des dernières années et des décennies passées. Les écoles et établissements du secteur public et privé sous contrat sont pris en compte. Les indicateurs Eurydice portent sur l'enseignement général, ceux d'Eurostat y incluent le professionnel et le préprofessionnel.

Dans cette *Note d'Information*, tous les graphiques présentent une sélection raisonnée de pays, dans le but de mettre en évidence la tendance observée.

### Définitions

**CECRL** : Cadre européen commun de référence pour les langues, publié par le Conseil de l'Europe en 2001. C'est un ensemble de références pour l'apprentissage et l'enseignement des langues, ainsi que pour l'évaluation des compétences linguistiques. Il décrit les compétences nécessaires pour communiquer dans une langue étrangère, les savoirs et compétences liés, ainsi que les différentes situations de communication. Il définit également six niveaux de compétences permettent de mesurer les progrès accomplis en langues, répartis sur trois principaux échelons, eux-mêmes subdivisés en deux niveaux : « utilisateur élémentaire » (A1, A2), « utilisateur indépendant » (B1, B2) et « utilisateur expérimenté » (C1, C2).

**CITE** : Classification internationale type de l'éducation. Élaborée par l'UNESCO entre 1975 et 1978 (et remise à jour pour la première fois en 1997), cette classification des différents niveaux d'éducation permet une comparaison entre les pays à partir d'un référentiel commun. En France, le niveau CITE 0 correspond à l'éducation de la petite enfance, CITE 1 à l'école primaire, CITE 2 au premier cycle de l'enseignement secondaire, CITE 3 au second cycle de l'enseignement secondaire, etc. En 2011, une nouvelle révision de la CITE

a été officiellement adoptée par les États membres de l'UNESCO. Celle-ci n'est toutefois pas encore appliquée.

**EEE** : Espace économique européen. Il rassemble les 27 pays de l'Union européenne (sans la Croatie), ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

**ESLC** : Étude européenne sur les compétences linguistiques (*European Survey on Language Competencies*). Lancée en 2007 par le consortium international *SurveyLang* et pilotée par la Commission européenne, elle a donné lieu en 2011 à une première phase d'évaluation de compétences des élèves entre 14 et 16 ans dans seize systèmes éducatifs de l'Union européenne. Les cinq langues officielles de l'Union les plus étudiées dans ses États membres ont été évaluées (allemand, anglais, espagnol, français et italien). Dans chaque pays, l'évaluation a porté sur deux langues (l'anglais et l'espagnol en France), chaque élève n'étant évalué que pour une seule langue. Les résultats de l'enquête font l'objet de la *Note d'Information* 12.11 publiée par la DEPP (*voir encadré « pour en savoir plus »*).

### pour en savoir plus

+ *Chiffres-clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe 2012*, Eurydice et Eurostat, juillet 2012 :  
[http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key\\_data\\_series/143FR.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/143FR.pdf)

+ « Les compétences en langues étrangères des élèves en fin de scolarité obligatoire : premiers résultats de l'Étude européenne sur les compétences en langues 2011 », *Note d'Information* 12.11, MEN-DEPP, juin 2012 :  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/40/5/DEPP-NI-2012-11-compétences-eleves-langues-etranangeres-survey-lang-2011\\_218405.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/40/5/DEPP-NI-2012-11-compétences-eleves-langues-etranangeres-survey-lang-2011_218405.pdf)

+ *First European Survey on Language Competences: Final Report*, Commission européenne :  
[http://ec.europa.eu/languages/eslc/docs/en/final-report-escl\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/languages/eslc/docs/en/final-report-escl_en.pdf)

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)